

Le marché des produits phytopharmaceutiques au Maroc

Boubker El Ouilani, Directeur Exécutif de CropLife Maroc

Pour les profanes, un produit phytosanitaire est un produit utilisé pour soigner ou prévenir les maladies des organismes végétaux. Il sert aussi à l'amélioration des rendements des cultures traitées, ou à limiter la croissance de certains végétaux. Il est parfois utilisé pour assurer une meilleure conservation des graines et des fruits.

Il peut être à base d'une ou plusieurs substances actives ou micro-organismes. Ces matières actives peuvent être minérales ou organiques, et peuvent être d'origine naturelle ou issues de la chimie de synthèse.

Au Maroc, l'importation, la fabrication, la vente, ou la distribution, même à titre gratuit, des produits pesticides à usage agricole est soumise pour les sociétés à l'obtention d'un agrément pour exercer cette activité, et pour les produits pesticides à une attestation d'homologation ou, à défaut, d'une autorisation de vente délivrée par

le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires) dans les conditions prévues par la loi 42-95 et de ses textes d'application. Pour être importé et commercialisé dans notre pays, un produit phytosanitaire est soumis à une procédure d'homologation qui vise à garantir l'efficacité, la sélectivité et l'innocuité du produit mis sur le marché à l'égard

de l'homme, des animaux et de leur environnement.

Un produit homologué est autorisé pour un ou plusieurs usages, qui peuvent varier selon la culture, le ravageur et le mode d'application. Cette procédure d'homologation nécessite un minimum de deux à trois années. Une fois homologué, le produit est soumis lors de sa phase d'importation, de stockage, de distribution et de commercialisation à une procédure de contrôle de la part des services de la répression des fraudes pour s'assurer de sa qualité et de sa véracité.

Aux dernières nouvelles, 61 sociétés phytosanitaires sont agréées pour exercer cette activité dans notre pays, ce nombre est appelé à augmenter et pourrait atteindre facilement les 70 sociétés, vu que plusieurs demandes d'agréments sont en cours de révisions.

En cours de révision aussi, sont les textes législatifs régissant le secteur des phytosanitaires, pour les mettre à niveau et les adapter aux exigences et aux changements sans cesse croissants du secteur.

Le Marché

Le marché des phytosanitaires au Maroc est un marché diversifié et attractif. Pour preuve, toutes les multinationales les plus connues dans l'agro-business y sont présentes, soit à travers des compagnies marocaines qui distribuent leurs



Le marché effectif des phytosanitaires au Maroc qui est constitué par les volumes réellement achetés et consommés par les clients agriculteurs, ne suit pas forcément la courbe des importations, à cause du chevauchement des années calendaires et des campagnes agricoles qui se suivent et qui ne se ressemblent pas.

produits soit à travers leurs filiales. C'est un marché à 90% privé où la libre concurrence est reine, les autres 10% sont des appels d'offres de sociétés étatiques.

Il n'existe pas d'industrie de fabrication de produit phytosanitaire dans notre pays, 95% des produits sont importés prêt à l'emploi, le reste est formulé à base de pré-mix ou de concentré. Par contre 35% à 45% de ce qui est importé est reconditionné en petits emballages adaptés, pour satisfaire les besoins des petits agriculteurs.



La consommation des produits phytopharmaceutiques varie, d'une année à l'autre, en fonction principalement des vicissitudes du climat, de la pression des maladies et des insectes ravageurs, mais aussi en fonction des régions, des modes de conduites culturales et des spéculations. Selon les statistiques de l'Office des Changes, les importations des produits phytopharmaceutiques du Maroc n'ont pas cessé de croître depuis 2005. Les raisons principales sont, les conditions climatiques favorables qui ont sévi ces dernières années, le transfert des terres de l'état au



privé et le lancement du Plan Maroc Vert (voir tableau des statistiques des importations).

Comme on peut le constater à travers ces chiffres, la croissance des importations en valeur est soutenue depuis 2005, en moyenne 15% par an, alors qu'en volume elle n'est que de 4,5% par an. En fait c'est l'arbre qui cache la forêt, puisque les importations de 2008 en valeur, arrivent à peine au niveau de 2004, l'année 2005 étant considérée comme une année très médiocre, d'où les variations importantes qui caractérisent d'année en année ce marché. Ce qui est certain, c'est que le Maroc s'oriente vers de moins en moins d'organophosphorés et de plus en plus vers des produits phytopharmaceutiques dits Soft efficaces et plus respectueux de l'environnement qui s'utilisent à des doses de plus en plus faibles.

Le marché effectif des phytosanitaires au Maroc qui est constitué par les volumes réellement achetés et consommés par les clients agriculteurs, ne suit pas forcément la courbe des importations, à cause du chevauchement des années calendaires et des campagnes agricoles qui se suivent et qui ne

se ressemblent pas. En l'absence de statistiques fiables, les estimations de notre association CropLife Maroc sont comme suit :

Les insecticides s'accaparent la part du lion, avec des pourcentages allant de 40% à 55%, suivi des fongicides de 35% à 45%, ensuite viennent les herbicides qui peuvent osciller entre 10% et 15%, selon les années et les conditions climatiques.

Les cultures maraîchères, malgré des surfaces réduites, consomment le plus de produits avec 35%, ensuite viennent les plantations avec 30%, puis les céréales 25%, enfin les cultures industrielles et autres 10%.

Eu égard aux modes de conduites, ce sont les cultures intensives, plus particulièrement celle qui sont destinées à l'export, ou celles conduites sous ambiances plus ou moins contrôlées, qui consomment le plus de produits. Ceci ne veut pas dire pour autant que ces spéculations reçoivent des traitements systématiques. Au contraire, les agriculteurs qui exercent dans ce domaine sont considérés parmi les professionnels et n'ont rien à envier à ceux de l'étranger. Ils pratiquent des programmes de traitements raisonnés et pour certains, des programmes de lutte intégrée pour être en conformité avec les exigences de la certification des filières. A moyen terme, l'on pense que 100% des surfaces de tomate, Haricot et poivron, destinées à l'export, dans la région d'Agadir, seront conduites en mode de lutte intégrée.

le Code de conduite de l'Organisation Mondiale de l'Agriculture (FAO) pour l'utilisation et la distribution des pesticides, définit clairement la Lutte Intégrée comme étant, je cite, un examen attentif de toutes les techniques disponibles pour lutter contre les ravageurs et intégration ultérieure de mesures appropriées pour prévenir l'apparition de populations nuisibles et maintenir l'utilisation des pesticides et d'autres types d'intervention à des niveaux économiquement justifiés, tout en réduisant

	2005	2006	2007	2008	2009	2009/2005
Importations en Milliers de tonnes	14 679	13 902	13 891	17 134	17 519	4,5%
Importations en Millions de DH / C&F	548	660	690	799	955	14,9%

	2005	2006	2007	2008	2009	2009/2005
Marché Phytosanitaire Marocain niveau prix utilisateur en Millions de DH	783	943	986	1142	1364	14,9%

le plus possible les risques pour la santé humaine et l'environnement. La lutte intégrée met l'accent sur la croissance d'une culture saine, avec un impact négatif minimal sur les agro-écosystèmes, et privilégie les mécanismes naturels de lutte contre les nuisibles.

Les céréales restent les parents pauvres dans ce domaine, et aussi paradoxal que cela puisse paraître, ce sont ces cultures qui représentent le potentiel économique le plus en vue et le plus fiable pour l'expansion des produits phytosanitaires.

La Distribution

Alors que la loi marocaine 42/95 ne distingue que deux niveaux de distribution de pesticides, les importateurs-distributeurs et les revendeurs, la fabrication ne faisant pas partie de la distribution, il existe, en pratique, 3 niveaux : les importateurs-distributeurs, les distributeurs grossistes, et les revendeurs détaillants. Chacun jouant un rôle très important dans la chaîne de distribution et surtout dans la vulgarisation et les conseils prodigués aux agriculteurs, plus particulièrement aux petits d'entre eux, qui en ont grand besoin, en l'absence presque totale, des services de vulgarisation de l'état. En espérant, que la nouvelle stratégie de conseil agricole, récemment déclinée par le ministère de l'Agriculture soit mise en application le plus rapidement possible et qu'elle donne les résultats escomptés à court ou à moyen terme.

Il existe 600 à 650 points de ventes de produits phytosanitaires dans notre pays, entre distributeurs grossistes et revendeurs détaillants. La plupart sont concentrés dans les périmètres irrigués ou les zones dites « Bour Favorable ». Autrement dit, les zones semi arides ou montagneuses sont peu desservies, ce qui a un impact direct sur la multiplication des marchands ambulants et des produits de la contrefaçon.

Malheureusement, le manque de moyens dont disposent les services de la répression des fraudes, ne

met pas à l'abri, même les autres zones, des conséquences fâcheuses que peuvent avoir ces produits sur, non seulement l'économie nationale et agricole, mais aussi, sur les risques graves, que font peser ces produits, sur la santé des citoyens et sur notre environnement.

D'une manière générale, les prix des produits sont fixés, en fonction des produits concurrents déjà existants dans le marché et des caractéristiques et avantages qu'offre un nouveau produit. Ils ont plus ou moins stagné ces dernières années, avec une légère hausse pour certaines spécialités. Deux raisons principales pour cela, la concurrence agressive existante entre les différentes sociétés et la multiplication des génériques. On en dénombre parfois, dans certains sous marchés, jusqu'à 19 solutions pour le même usage (cas des insecticides à base de Chlorpyrifos-éthyl).

Organisation et problèmes du secteur

Deux associations sont actives dans ce secteur, la plus importante est de loin l'association CropLife Maroc. C'est une association à but non lucratif, représentant l'industrie phytopharmaceutique. Elle est constituée de 22 sociétés des plus connues dans le pays qui commercialisent environ 90% des produits utilisés par le secteur agricole. L'association prône une gestion éthique et responsable de ses produits, et milite en faveur du respect de la santé des utilisateurs, des consommateurs et de l'environnement, par une utilisation raisonnée et judicieuse des produits phytopharmaceutiques. Les distributeurs et les revendeurs ont eux aussi leur association.

Parmi les problèmes et les difficultés qui entravent la bonne marche de ce secteur, il y lieu de citer :

- La contrebande et la contrefaçon estimées entre 10% et 15% du marché. Elles constituent non seulement un fléau pour l'économie nationale, mais elles représentent



Les petits agriculteurs ont grand besoin de conseil et de vulgarisation, en l'absence presque totale des services de vulgarisation de l'état.



surtout un danger pour la santé des utilisateurs et des consommateurs, et un risque pour l'environnement.

- L'absence d'actions de vulgarisation de la part de l'état en faveur des bonnes pratiques phytosanitaires et de la promotion d'une lutte raisonnée et ou intégrée, gage d'une agriculture durable.
- Le peu de moyens dont disposent les services des homologations, aussi bien au niveau central que régional, dont les conséquences sont, un retard dans les traitements des demandes et une accumulation de dossiers d'homologations.
- Le cas des marchands ambulants et les risques qu'ils constituent.
- La mise à niveau du circuit de vente au détail des pesticides.
- Nécessité de réviser la législation marocaine régissant le secteur des pesticides, pour l'adapter et la mettre à niveau, eu égard aux changements du secteur.
- L'absence d'une stratégie d'homologation pour les usages mineurs, entravant nos exportations.
- Nécessité de trouver une solution concertée pour les emballages vides et les stocks obsolètes de pesticides.
- L'absence d'une réglementation nationale claire et concise pour les établissements insalubres.

Il existe 600 à 650 points de ventes de produits phytosanitaires dans notre pays, entre distributeurs grossistes et revendeurs détaillants.